

les États-Unis, nous devons reconnaître que les États-Unis font face à un problème relatif à leur balance des paiements et que ces principes directeurs, ainsi que d'autres mesures, se rattachent à ce seul problème. Or, certains spécialistes diffèrent d'opinion quant à la nature des problèmes financiers des États-Unis sur le plan international. Selon moi, nous devons admettre que les États-Unis sont les seuls juges de leurs responsabilités et de leur attitude.

Sans aucun doute, le gouvernement des États-Unis se préoccupe de la situation défavorable de sa balance des paiements. S'il ne s'en préoccupait pas, il ne recourrait pas à ces mesures extraordinaires. Ceci m'amène au deuxième point: il ne faudrait pas supposer, comme on le fait parfois, que le gouvernement des États-Unis a adopté une nouvelle politique permanente de principes directeurs, concernant les investissements directs, à l'égard des sociétés internationales installées aux États-Unis. Si c'était vrai, si nous étions vraiment convaincus que les États-Unis ont adopté une nouvelle politique permanente, non seulement les Canadiens mais le monde entier auraient lieu de s'inquiéter.

Il faudrait, du moins pour l'instant, donner au gouvernement des États-Unis le bénéfice du doute et accepter les vues de ses représentants. Permettez-moi de citer les propos de M. Connor, secrétaire au Commerce, publiés par le *Times* de New York du 17 janvier. Il a déclaré que le programme volontaire relatif à la balance des paiements devrait prendre fin en février l'année prochaine. Voici la plus importante partie de sa déclaration, consignée dans cet article:

Au sujet du programme qui prendra fin dans un an, M. Connor a déclaré que le gouvernement se rendait compte que la restriction des investissements directs, en particulier, allait à l'encontre des intérêts à longue échéance de la nation et ne favoriserait pas la balance des paiements parce qu'elle réduirait en fin de compte à la fois les exportations et les revenus provenant des investissements.

Sur ce point, je crois que le gouvernement des États-Unis, le gouvernement du Canada et même M. Kierans croient tous que ces mesures ne sont pas à la longue dans l'intérêt des États-Unis. Nous devons prendre pour avéré que les États-Unis ont adopté ces dispositions temporairement et qu'elles ne sont pas un élément d'une orientation nouvelle de la pensée américaine.

Le troisième point, sur lequel j'ai déjà insisté dans cette enceinte et que j'aimerais faire ressortir de nouveau, dans l'intérêt canadien et dans l'intérêt de l'Alliance occidentale, les États-Unis devraient surmonter leurs difficultés. Nous, Canadiens, devrions essayer de collaborer par tous les moyens raisonnables. N'hésitons pas cependant à ex-

primer franchement et vigoureusement nos vues au gouvernement des États-Unis, comme nous l'avons fait d'ailleurs. Je ne me plains pas que d'autres, dans notre pays, expriment des opinions très vigoureuses concernant l'application au Canada de ces dispositions.

Toutefois, il me semble que nous ne devrions pas essayer d'accroître les difficultés des États-Unis, parce que nous voulons qu'ils règlent leurs problèmes et en revenir à une politique sans restrictions quant à la rentrée ou la sortie de capitaux, aux États-Unis.

Finalement, je tiens à préciser encore une fois, comme je l'ai déjà fait dans ma réponse à une question aujourd'hui, que le gouvernement canadien n'a pas accepté d'appliquer au Canada les principes directeurs de la politique des États-Unis en matière d'investissements directs. Aucune partie de notre accord avec le gouvernement des États-Unis ne comprenait ces principes en matière d'investissements directs. En décembre, j'ai annoncé les termes de l'accord avec le gouvernement des États-Unis, qui portaient sur l'accès au marché des États-Unis pour les prêts à long terme et l'exemption de la taxe d'égalisation de l'intérêt des États-Unis, en retour de quoi nous avons convenu d'essayer de réaliser un objectif à l'égard de nos réserves. Tel était notre accord.

Quant aux principes directeurs, nous sommes libres de prendre toutes les mesures jugées opportunes pour protéger les intérêts canadiens, y compris, comme le l'ai déjà dit aujourd'hui, établir nos propres principes directeurs. Ainsi, à ma demande, le ministre du Commerce (M. Winters) examine les effets des principes directeurs sur le commerce du Canada. Sans doute s'abouchera-t-il avec les dirigeants de sociétés canadiennes que pourraient affecter les principes directeurs applicables à la société-mère américaine.

Aujourd'hui, en répondant à une question, j'ai donné, de notre attitude au sujet des implications financières de ces principes, une idée que j'aimerais maintenant développer. La balance des paiements des États-Unis est essentiellement protégée par l'accord sur les réserves. Il ne serait certes pas bon que les principes directeurs américains aient pour effet de créer de fortes pressions nuisibles aux marchés canadiens du crédit et du capital. Le Canada en souffrirait et, étant donné le caractère général de l'arrangement que nous avons conclu avec eux, les États-Unis n'en profiteraient pas, puisque l'emprunteur canadien se verrait simplement poussé vers le marché américain des nouvelles émissions.

• (4.20 p.m.)

Le 10 décembre, immédiatement après la publication des principes directeurs du gou-